TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 258 Le numéro 5 centimes DIMANCHE 8 NOVEMBRE 1903

Administration et Rédaction
13, GRAND'RUE
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

O. I. X. † M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Patronage de la S. Vierge

Annonces et réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces la ligne	Réclames la ligne
Canton,	15 cent.	50 cent.
Suisse,	20 »	— »
Etranger,	25 »	— »

Nouvelles du jour

Le Sénat français continue la discussion du projet Chaumié sur la liberté d'enseignement.

Si le Sénat allait jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au vote, le projet Chaumié, qui maintient pour tout citoyen français le droit d'ouvrir un établissement d'instruction moyennant certaines conditions de capacité, serait probablement *accepté*. Il n'y aurait pour le projet Thézard, qui veut que nul établissement ne puisse être *ouvert sans l'autorisation* du gouvernement, que les membres de la gauche démocratique, les amis de M. Combes, impuissants à former seuls une majorité au Sénat.

Mais l'Union républicaine, qui s'est ralliée entière à la fière déclaration de M. Waldeck-Rousseau en faveur du projet Chaumié, persistera-t-elle dans une audace dont elle doit elle-même s'étonner?

Cela est douteux. Déjà, on annonce que tout se bornera pour le moment, au Sénat, à la discussion de l'entrée en matière. Le projet Chaumié serait renvoyé *à la Commission et l'on finirait par une* transaction : tout en consacrant le droit d'ouvrir des écoles libres, on exclurait de l'exercice de ce droit les membres des Congrégations.

***

Dans la discussion du budget des cultes, à la Chambre française, les socialistes *ministériels ont joué une petite* comédie. Ils ont voté contre le ministère qui proposait le maintien du budget des cultes. Ils savaient que ce budget serait voté; ils trouvaient qu'il était préférable qu'il le fût sans leur coopération. Cela les mettrait plus à l'aise devant les « chers électeurs ». Ah! si M. Combes avait couru quelque danger, ils l'auraient épaulé avec *ensemble!*

***

Depuis quelques jours, de mauvaises nouvelles arrivaient du Sud-Ouest africain allemand. On parlait d'une révolte des indigènes et du péril dans lequel se trouvaient des garnisons.

Une dépêche du gouverneur allemand de la colonie, arrivée hier à Berlin, annonçait qu'on avait fait partir pour *Warmbad une colonne* de 150 hommes et quatre pièces d'artillerie, ce qui, avec le contingent indigène, formait une colonne de 300 hommes. On pensait que ces forces suffiraient à tenir en respect la tribu révoltée qui menaçait Warmbad, *mais qui ne comptait pas plus de* 500 guerriers.

L'expédition n'est pas *arrivée assez* tôt à destination, car, hier soir, une dépêche venue du Cap apportait la triste nouvelle que la garnison allemande de Warmbad avait été massacrée. Tous les Allemands ont été tués et la ville a été brûlée. Les Anglais ont été faits prisonniers.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que ces *renseignements parviennent en Europe* par voie anglaise. Le Sud-Ouest africain allemand, ou Damaraland, qui, au nord, touche aux possessions portugaises, confine, au sud, aux immenses territoires de la Colonie du Cap, dont il est séparé par le fleuve Orange. Et la ville de Warmbad est précisément dans l'extrême Sud du Damaraland, dans *l'intérieur des terres*, plus *rapprochée* des premières villes du Cap que de Damara. Il y a lieu de croire que Warmbad n'avait qu'une faible garnison, une cinquantaine d'hommes au plus, avec quelques *familles de colons. La nouvelle* de ce massacre sera néanmoins douloureusement ressentie à Berlin et dans toute l'Allemagne, où l'on n'est pas habitué encore comme les Anglais à ces accidents coloniaux.

***

En appliquant le proverbe *is fecit cui prodest*, on arrive naturellement à conclure que les Etats-Unis ont fomenté la révolution du département de Panama, l'un des neuf qui composaient depuis *1886* l'Etat colombien. (*Jusqu'en 1886*, chacun de ces départements était un Etat autonome, mais la Constitution publiée à cette époque centralisa le pouvoir dans la capitale de Bogota).

A supposer que les Etats-Unis ne soient pas coupables du schisme politique *qui* vient de s'accomplir, ils en manifestent une joie peu dissimulée.

Ils annoncent qu'ils reconnaîtront l'Etat indépendant de Panama aussitôt que la ville de Colon, qui est à l'autre bout du futur canal isthmique, sera prise. En même temps, ils font comme en sorte que Colon tombe infailliblement aux mains du nouveau gouvernement, puisqu'ils empêchent le transport à Colon des troupes gouvernementales colombiennes, en vertu du traité qui leur donne le droit de veiller à la sécurité de l'isthme. Ce souci de la sécurité ne les a pas poussés à agir en faveur de l'ordre; ils ne travaillent qu'à « la sécurité » des insurgés.

*A Washington, on met une hâte extra*ordinaire à faire reconnaître le fait accompli. M. Hay, ministre des affaires étrangères, a discuté, jeudi, sur la situation avec l'ambassadeur de France et le chargé d'affaires anglais. La France, dit-on à Washington, verrait avec satisfaction le divorce de Panama avec la *Colombie, parce que la Colombie me*nace de déclarer caduque la concession du canal l'année prochaine. Si les Etats-Unis concluent le traité pour la reconstruction du canal avec la République de Panama, la Compagnie française recevra *200* millions, prix consenti par les Etats-Unis pour le rachat des droits français.

De toutes façons, si, à propos de la révolution de Panama, les Etats-Unis ne tombent pas sous l'accusation de l'*is fecit cui prodest*, leur joie et leur empressement remettent en mémoire cet autre proverbe latin : *Inter duos litigantes, tertius gaudet.*

***

Le czar et le comte Lamsdorf paraissent *avoir réussi à souhait dans leurs* conversations avec Guillaume II et M. de Bülow.

On dit, à Berlin, que le comte Lamsdorf qui a déjà obtenu de M. Delcassé que la France appuierait la note austro-russe auprès du Sultan, aurait reçu tou*tes les garanties à ce sujet du chance*lier allemand. On croit que l'ambas*sadeur* d'Allemagne à Constantinople serait chargé d'intervenir amicalement, mais fermement, auprès du Sultan, pour que les desiderata formulés dans la note reçoivent plein et entier effet. On dit aussi que M. de Bülow a donné au comte Lamsdorf toutes les garanties de neutralité bienveillante pour la Mandchourie et la Corée.

***

La *Nouvelle Presse Libre* de Vienne croit savoir que la réponse de la Porte au mémorandum des puissances, à propos de la Macédoine, cause dans les cercles diplomatiques de Vienne une grande indignation parce qu'elle ne tient aucun compte des décisions prises dans l'entrevue de Murzsteg.

***

On mande de Berlin que, malgré tous les démentis, le bruit continue à courir dans les cercles de la cour, que le roi Pierre Ier de Serbie se propose d'abdiquer en faveur de son *fils*.

Pierre Ier craint d'être assassiné. Il est étrange qu'il ne redoute pas le même malheur pour ses enfants.

Les principautés balkaniques ne seront efficacement protégées contre les révolutions sanglantes qu'en se mettant complètement sous la protection de la Russie, qui se chargera de faire régner l'ordre. Il est fâcheux qu'elles ne puissent trouver leur salut en elles-mêmes.

***

Le ministre de l'Intérieur du gouvernement espagnol vient de déposer au Sénat un projet de loi sur les grèves.

Ce projet déclare la grève illicite quand, pour la faire éclater ou pour la maintenir, on emploie la violence, ou que l'on exerce une contrainte quelconque, quand le but visé est de parvenir à suspendre la vie économique dans une ou plusieurs localités, quand la grève entraîne l'interruption d'un service général de nécessité évidente, ou cause un trouble grave dans le fonctionnement industriel d'une région.

La grève sera également considérée comme illicite quand elle aura pour objet d'imposer l'admission ou le renvoi de certains ouvriers; enfin, quand l'interruption volontaire du travail met en péril la vie des personnes cause la perte de chargements, l'inondation de mines, ou tout autre dommage irréparable dans la propriété.

Si ce projet était adopté, il *n'y aurait plus de grèves en Espagne, car toutes* celles qui y ont éclaté ont eu pour mobile l'un ou l'autre des motifs visés par le ministre.

***

Le résultat des élections municipales dans les Etats-Unis paraît indiquer que M. Cleveland, qui a été déjà deux fois président, sera le concurrent de M. Roosevelt aux prochaines élections présidentielles.

M. Johnson qui, avec Cleveland, briguait la désignation de candidat présidentiel du parti démocrate, a été battu *dans son propre Etat. M. Johnson* représentait les idées socialistes du parti démocrate, et M. Cleveland des idées plus conservatrices.

La victoire de Tammany, à New-York, rend certain le succès des démocrates dans l'Etat de New-York.

***

Abd-el-Aziz, sultan du Maroc, connaît les heures noires de la déche.

Une somme considérable en nouvelles pièces marocaines, récemment arrivée d'Angleterre, est gardée par les douanes de Tanger, car le gouvernement marocain n'a pas encore payé ce qu'il doit à la Monnaie anglaise qui a frappé les nouvelles pièces.

Il ne sera pas permis aux autorités d'envoyer ces pièces à Fez tant que le gouvernement marocain ne se sera pas acquitté.

CHRONIQUE DES CHAMBRES

Berne, 6 novembre.

Fin de la session. — Echec aux Vaudois! — La dîme de l'alcool et les Sociétés abstinentes. — Subvention rognée. — Une nouvelle création militaire.

Ce matin, la session a expiré sans tambour ni trompette. Les présidents ne se sont pas mis en frais d'adieux émouvants ni de récapitulation oratoire. Cette clôture était aussi grise que le temps.

La journée n'a pas été très bonne pour les Vaudois.

Au Conseil des Etats, M. Blumer a fait la morale au canton de Vaud, lui reprochant d'affecter la dîme entière de l'alcool à l'entretien de l'Institution cantonale pour l'enfance malheureuse et abandonnée. La Commission voudrait que les Sociétés d'abstinence reçussent une bribe de la manne antialcoolique. Elle trouve que l'Etat de Vaud s'attache trop exclusivement à combattre les *effets* de l'alcoolisme, alors que la Constitution vise aussi les *causes*.

M. Thélin, conseiller d'Etat vaudois, s'est senti atteint par cette remarque. Il s'est empressé d'expliquer la conduite de son gouvernement et du Grand Conseil. L'idée-mère de cet emploi de la dîme, dit-il, a été justement d'enrayer les ravages de l'alcoolisme en préservant de ce fléau la jeune génération. *Tous les enfants* que l'on veut soustraire à un milieu délétère et à l'influence de parents alcoolisés sont envoyés à l'Asile cantonal. Cet institut abrite actuellement 1176 enfants. En 1902, la dépense totale a été de 177,938 fr. Or, le *dixième* des recettes de l'alcool, versé intégralement à l'Asile, ne représente qu'une somme de 49,317 fr. Du reste, en dehors de la dîme de l'alcool, un montant de 5556 fr. a été distribué en *subsides pour traitement d'alcooliques* dans des asiles spéciaux.

Après cette belle défense de M. Thélin, l'Etat de Vaud est remonté de quelques crans dans l'estime des députés confédérés.

Toutefois, M. Comtesse a cru devoir placer un bon mot en *faveur des Sociétés qui* combattent l'alcoolisme par des moyens vraiment pratiques. De ce nombre, le représentant fédéral exclut les associations qui tombent dans l'exagération de l'abstinence totale. On comprend, dit-il, que les cantons à vignobles, après avoir fait des sacrifices financiers pour combattre le phylloxéra, ne tiennent pas à subventionner une propagande qui rendrait *toutes les vignes* inutiles!

***

Au Conseil national, les Vaudois ont eu aussi une alerte, mais elle a moins bien tourné qu'au Conseil des Etats.

Le Conseil fédéral proposait d'allouer au canton de Vaud un subside de 400,000 fr. pour la régularisation des eaux des lacs qui embellissent la vallée de Joux. Cette régularisation doit s'opérer par l'établissement d'un tunnel de 2600 mètres. Coût total: 1,200,000 francs.

Mais la Commission avait à sa tête un ingénieur émérite, le président même du Conseil national, M. Zschokke. Aurait-elle flairé, par aventure, une entreprise industrielle se cachant derrière le tunnel? Toujours est-il que cette Commission a rogné le subside d'un huitième, c'est-à-dire l'a réduit à 350,000 francs.

Pour comble de malchance, le rapporteur français était un Genevois... Jugez si le canton de Vaud était à la fête. Je suppose, toutefois, que M. Olier n'a pas apporté dans cette affaire les préoccupations de la Fancille.

Malgré l'intervention de M. Ruchet, l'assemblée s'est prononcée, par 64 voix contre 30, en faveur de la Commission et de son chiffre. M. Zschokke avait eu soin d'ajouter que la régularisation des eaux était l'accessoire, mais que le principal c'était l'établissement de forces motrices!

Placés entre l'enclume genevoise et le marteau argovien, les Vaudois devaient fatalement avoir le dessous.

***

Qui l'aurait cru? En dépit du vote du *25 octobre, un nouveau projet militaire* a vu le jour. Mais qu'on soit tranquille, le Conseil national a eu soin de le soustraire au referendum.

Le projet en question consiste à créer un *corps d'environ 1500 ordonnances, qui serait* recruté et formé aux frais de la Confédération. Ces ordonnances seraient attribuées aux officiers; elles remplaceraient les domestiques civils, notamment, pour les soins à donner aux chevaux.

Recommandée par M. le colonel Will, au nom de la majorité de la Commission, l'entrée en matière a été combattue par M. Evêquoz, du Valais. Le jeune député de Sion a produit toute espèce de *bonnes raisons*, dont plusieurs empruntées aux notabilités militaires les plus en vue. C'est ainsi qu'il a rappelé, avec à-propos, le mot de M. le conseiller fédéral Müller : « Laissons de côté les replâtrages et ne songeons plus qu'à la réorganisation générale. » Qu'est-ce, en effet, que la petite réforme proposée, sinon une reprise au manteau d'arlequin de l'organisation militaire actuelle.

Comme vous le pensez bien, M. Virgile Rossel ne devait pas manquer l'occasion de faire une manifestation contre les dépenses militaires. L'innovation coûtera une quinzaine de mille francs par an. Mais l'orateur jurassien y voit encore autre chose, et il le dit avec son humour habituel : Nous avions, jusqu'ici, le soldat-citoyen; voici qu'on nous prépare le soldat-domestique.

Cette boutade scandalise M. le colonel Secretan, qui n'entend pas plaisanterie en matière militaire.

Deux autres colonels répliquent à M. Evêquoz et à *M. Rossel : Le chef* du Département militaire et M. le colonel Gugelmann. Ils sont secondés par M. Rubattel, de Payerne, qui leur apporte le secours de son populaire langage.

Que voulez-vous faire contre tant de bouches autorisées et martiales? L'entrée en matière a été votée par 65 voix contre 21.

Malgré cet échec, M. Evêquoz a repris l'offensive à l'article final de la loi, en de*mandant l'introduction de la clause référen*daire. Cette proposition est encore repoussée, mais à une moins forte majorité : 67 voix contre 38.

Les militaristes croient peut-être avoir *pris leur revanche de la débâcle du 25 oc*tobre. S'ils ont cette illusion, ce serait cruel de la leur enlever.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Paris, 5 novembre.

Le budget des cultes vient d'être voté, au Palais-Bourbon, pour l'année prochaine, tout comme pour les précédentes. Ce dont quelques ministériels indisciplinés enragent. Non pas que M. Combes se soit déclaré en principe contre la dénonciation du Concordat. Il a seulement fait observer qu'une telle question ne saurait « se trancher par voie budgétaire » et que le préliminaire indispensable est une loi sur la police des cultes. De quoi il n'a convaincu ni M. Allard, ni ses impatients amis. Ce sont là, estiment-ils, « finasseries parlementaires ». Pour ces simplistes, quand on se flatte de faire la guerre à l'Eglise, c'est duperie de « continuer à payer les curés ». Ils ajoutent qu'une pareille tactique sème dans les « masses profondes de la démocratie » le « doute » et le « découragement ». Nous connaissons cette terminologie.

Le style des gens d'extrême-gauche s'accentue pour parler de M. Waldeck-Rousseau et de sa « manœuvre » d'hier. Ce n'est plus de l'abattement qu'il exprime, ni du déconfort, mais de la colère. Pour tout dire, ils accolent le nom de l'ex-président du Conseil à celui de l'actuel ministre de l'Instruction publique : *Waldeck-Chaumié*, couple honni, frères siamois de la réaction cléricale.

Le crime de M. Chaumié, vous le connaissez. C'est le projet de loi qui, tout en armant l'Etat d'un redoutable droit de contrôle, laisse sauf le principe de la liberté de l'enseignement. Or, M. Waldeck-Rousseau vient de se déclarer pour ce projet. Il a fait plus. Vous savez comment, pour tirer d'embarras M. Combes, perplexe entre le projet Chaumié — par lui-même endossé jadis — et le projet Thézard, les délégués des groupes ministériels de la Chambre avaient invité ceux du Sénat à une réunion plénière, pour élaborer une formule transactionnelle. A cette invitation, de bonnes réponses étaient venues, et l'on n'attendait plus que celle de l'Union républicaine. Elle est arrivée hier soir, mais négative. Et qui a inspiré aux gouvernementaux modérés du Luxembourg cette décision? M. Waldeck-Rousseau. Les raisons qu'il a fait valoir sont excellentes. La réunion proposée était un « solécisme » parlementaire. Notre Constitution suppose « la libre délibération séparée des deux assemblées ». Il n'existe, chez nous, d'autre pouvoir modérateur que « celui qui se dégage de la libre initiative de chacune d'elles », et c'est à cette seule condition que s'exerce le contrôle de l'une sur l'autre. Ainsi, en se rendant au « Conseil amphyctionique » où on le conviait, le Sénat sanctionnerait une méthode qui tend à fausser notre régime parlementaire.

Ces considérations devaient impressionner des hommes soucieux de maintenir quelque régularité dans le jeu de nos institutions. Aussi l'Union républi*caine a-t-elle refusé de se joindre aux* groupes du Palais-Bourbon. *Inde iræ.* M. Waldeck-Rousseau passe décidément à l'ennemi. On rappelle que c'est la se-

conde fois, depuis sa descente du pouvoir, qu'il prend « une attitude hostile au parti républicain ». La première fois, il tendait la perche à quelques congréganistes; maintenant, c'est l'enseignement religieux qu'il veut sauver. Ainsi de plus en plus s'accuse son dessein « d'arrêter les progrès de la démocratie et de sauver l'Eglise de la ruine prochaine ». Plaisant retour! L'auteur de la loi de 1901 dénoncé comme complice des moines...

Pourtant, le mal qu'il vient de faire n'est pas irréparable. Dès hier soir, on s'est mis en devoir d'y remédier. Dans un conciliabule tenu au ministère de l'Intérieur, le bureau de la gauche démocratique a préparé un amendement au projet Chaumié, qui, elle l'espère, obtiendra l'assentiment de l'Union républicaine. On manœuvrera, d'ailleurs, et je vous fais grâce des détails de la petite stratégie dont le plan a été arrêté. Sachez seulement que c'est moyennant la suppression de l'enseignement congréganiste que l'on compte refaire l'entente. Par là se ressoudera le Bloc, un tantinet disjoint au Sénat, et par là, du même coup, M. Combes recouvrera un peu son assiette.

Il la sentait ébranlée, ces jours derniers, et il en témoignait de l'inquiétude; plus que cela, du chagrin. On parlait de sa tristesse, que l'on comparait à la tristesse d'Olympio. Les analogies, à vrai dire, ne manquaient pas. Comme le grand mélancolique qui exhale sa plainte dans les *Rayons* et *les Ombres*, M. Combes eût pu chanter :

Que peu de temps suffit pour changer toutes [choses !...

Ses plus gros ennuis ne lui venaient pas du Luxembourg. A ce Palais-Bourbon où il avait naguère une majorité si unie, des infidélités éclatantes l'affligeaient. Interpellé sur les incidents de la Bourse du travail, il s'était vu, pour une fois qu'il avait parlé en homme de gouvernement, lâché par ces socialistes qu'il affectait de compter parmi ses sûrs appuis, et il n'avait dû son salut qu'aux modérés. Mésaventure bientôt suivie d'une autre. Au cours de la discussion de son budget à lui, du budget de l'Intérieur, il fut mis en échec par le vote d'une réduction sur le traitement des sous-préfets; minime réduction, mais significative et pleine de menaces pour l'existence de ces fonctionnaires si utiles... comme agents politiques. Cette fois, la coupe fut près de déborder. Le ministre irrité laissa courir le bruit de sa retraite, que parut confirmer la nomination de M. Edgar Combes au Conseil d'Etat. N'est-il pas d'usage que, à la veille de quitter le pouvoir, un chef de gouvernement pourvoie ses proches ? La nouvelle, cependant, ne s'est pas confirmée. M. Emile Combes nous reste, et peut-être M. Jaurès, tant adulé par lui en certain discours fameux, y est-il pour beaucoup. Tandis que des violents adressaient d'insolentes mises en demeure au président du Conseil, coupable d'avoir couvert le préfet de police et ses subordonnés, M. Jaurès, qu'il faut désormais ranger parmi les sages, s'employait de toutes ses forces à refaire l'union dissoute. Sur son initiative, les socialistes parlementaires ont résolu de donner au gouvernement une marque de confiance en votant les fonds secrets de l'Intérieur. Ce qu'ils ont fait hier, et ce dont ils sentent le besoin de s'excuser ce matin. Il semble qu'après cela Olympio pourrait laisser se rasséréner son front. Car il n'est pas douteux, sur un tel témoignage, qu'on lui garde à l'extrême-gauche gratitude des services rendus et que

... l'urne encor conserve la liqueur.

Si les socialistes de la Chambre font bonne mine à M. Combes, ceux de l'Hôtel-de-Ville tiennent rigueur à M. Lépine. Il vient d'essuyer, au Conseil municipal, un vote de blâme pour avoir maintenu l'ordre le 29 octobre. Dans le discours qu'il a prononcé pour sa justification, le préfet de police a parlé très simplement de sa démission possible. Il a donné à ses adversaires l'assurance qu'après vingt-cinq ans d'un labeur dur et dangereux, la perspective de sa retraite n'avait pour lui « rien d'effrayant », et qu'en lui « facilitant cette solution », ils lui rendraient peut-être service. Aujourd'hui, des camelots crient sur les boulevards le testament de M. Lépine et nous invitent à ses obsèques.

Puisque nous parlons enterrement, disons un mot du malheur d'Henri Becque, malchanceux même après sa mort. Il paraît que son corps, déposé en 1899 dans un caveau du Père-Lachaise, a été égaré, et son prétendu monument renferme la dépouille d'un officier de hussards. Pauvre Becque! dit un de ses amis, sa moustache lui donnait l'air martial. Qui eût cru, cependant, qu'il servirait, outre tombe, dans la cavalerie?

L'affaire Bonmartini

La Chambre d'accusation de Bologne a ordonné le renvoi devant les assises de Tullio et Linda Murri, le beau-frère et la femme du comte Bonmartini, assassiné dans les conditions que l'on sait, de Rosina Bonetti, chambrière de la comtesse, de Pio Naldi et du Dr Secchi, inculpés d'homicide et de complicité d'homicide, avec les aggravations prévues par les art 365 et 366 du Code pénal italien. L'article 365 vise les cas où l'homicide a été perpétré sur la personne d'un conjoint, d'un frère, d'une sœur, du père ou de la mère adoptifs, du fils adoptif, etc. La peine prévue est la réclusion pour 22 à 24 ans. *L'article 366 statue qu'en* cas de préméditation, il y a lieu d'appliquer la peine de l'ergastule (réclusion cellulaire) pour la durée prévue à l'article précédent.

Une émouvante déposition a été faite dans l'instruction du crime par le Dr Secchi, sur lequel pèsent les plus lourdes responsabilités dans cette odieuse affaire, car c'est lui qui, après avoir entraîné Théodolinda Murri au mal alors qu'elle était encore jeune fille, l'a maintenue dans la voie du désordre où il l'avait engagée et où Linda Murri s'est pervertie au point d'égaler en *dépravation les héroïnes du vice les plus* tristement célèbres.

La déposition du Dr Secchi a eu trait à l'affaire dite des poisons. Il a été révélé par l'enquête que le comte Bonmartini, avant le guet-apens où il trouva la mort, avait été à plusieurs reprises victime de tentatives d'empoisonnement, dont son robuste tempérament le sauva. Le poison employé était le *curare*, agent vénéneux d'une violente efficacité quand il est administré à la dose convenable. Le *curare*, une fois introduit dans la circulation, par injection, notamment, amène la mort par asphyxie.

On savait que le Dr Secchi employait du *curare* pour des expériences de laboratoire. On lui demanda comment il se faisait que Tullio Murri, le beau-frère du comte Bonmartini, se fût trouvé en possession d'un *poison aussi dangereux. Le Dr Secchi refusa* de répondre. Alors le magistrat lui demanda si Tullio ou Linda Murri n'avaient jamais pénétré dans son laboratoire. Secchi resta muet.

Sur ce, une perquisition faite dans le laboratoire du Dr Secchi amena la découverte d'un flacon entamé de *curare*, à côté d'une solution de ce poison. Mais la dose constatée dans la solution et la quantité restée dans le flacon ne formaient point le quantum voulu pour remplir le flacon. Il manquait environ 4 grammes. On demanda au Dr *Secchi de s'expliquer sur l'emploi de la* quantité absente.

C'est alors que, après avoir demandé un répit pour se remémorer les faits, le Dr Secchi déclara ce qui suit :

Il avait reçu de Tullio Murri une lettre le suppliant de fournir à ce dernier le moyen de débarrasser sa sœur de son mari. La lettre sous-entendait qu'il s'agissait d'un poison. Persuadé que Tullio Murri ne se rendait pas compte des difficultés de l'administration d'un poison, Secchi le fit venir à son laboratoire et pratiqua devant lui une expérience avec le *curare* sur un agneau. Tullio Murri fut émerveillé de la promptitude avec laquelle le poison avait agi et il pressa le Dr Secchi de lui en confier pour l'emploi qu'il projetait. Alors, Secchi fit remarquer à son ami qu'un homme comme Bonmartini ne se laisserait pas administrer l'injection comme un agneau; qu'il faudrait une dose énorme (1,2 gramme dans 100 grammes d'alcool au moins), qu'aucune seringue ne pourrait contenir une pareille quantité de poison, enfin, que toutes sortes d'accidents étaient à prévoir, qui empêcheraient l'administration du toxique. A l'appui de mes objections, dit le Dr Secchi, je fis tenir à Murri une solution de 1,2 gramme de poison dans 100 gr. d'alcool et une seringue d'une contenance de 10 grammes, et j'engageai la comtesse à veiller sur son frère, que sa haine *fougueuse* pour le comte Bonmartini pouvait entraîner à un acte irréfléchi et fatal à tous. Depuis, j'ai appris, à mon grand soulagement, que Tullio Murri avait renoncé à ses desseins et on m'a dit que le poison avait été détruit.

Ces déclarations du Dr Secchi ont été précieuses à l'instruction. Bien que le docteur ait pris soin de dire que la comtesse n'avait rien su des projets de son frère contre son mari, et qu'il ait représenté Tullio Murri comme ayant agi sous l'empire d'une surexcitation morbide, le magistrat a acquis la conviction que le Dr Secchi a cédé, dans cette affaire de poison, aux artifices dont Linda Murri l'a circonvenu, et aux brutales injonctions de Tullio Murri, qui était froidement déterminé à empoisonner le comte, ce qu'il tâcha de faire, en effet, dans plusieurs occurrences, notamment en le piquant au *curare* dans des simulacres de lutte auxquels il le provoquait par manière de jeu.

AFFAIRES DE FRANCE

Une Lettre pastorale de Mgr Fuzet

Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, adresse aux prêtres de son archidiocèse une Lettre sur « les devoirs que les circonstances leur imposent ».

Mgr Fuzet dit que le devoir actuel est de tout faire pour éviter la calamité de la dénonciation du Concordat. Pour cela, le clergé doit se renfermer dans une attitude de « charité patiente ».

La situation présente exige des remèdes immédiats. Il faut arriver à l'apaisement religieux.

Le clergé séculier assume désormais une double tâche : il faut qu'il redouble de zèle pour la prédication, et il faut qu'il supplée l'école chrétienne supprimée.

La situation des Congrégations a été réglée par voie unilatérale, par le seul pouvoir civil, *alors qu'elle aurait dû l'être par* un accord entre le Saint-Siège et l'Etat.

Mais il ne faut pas s'attarder à récriminer. Il reste au prêtre la faculté légale de faire sentir son influence dans l'école publique. Mgr Fuzet recommande l'école communale à la sollicitude et à l'affection du clergé.

Il reste encore l'école libre légalement constituée. Il faut grouper dans chaque diocèse des institutrices libres, auxquelles s'adjoindront les novices des Congrégations dispersées, pour assurer l'existence de l'enseignement chrétien.

Mgr Fuzet déclare, en terminant, à ceux qui croient avoir définitivement réduit la religion au silence, qu'ils se trompent. La religion a un rôle de bienfaisance morale et politique à remplir et elle le remplira toujours. On ne la déracinera pas du cœur du peuple. Au clergé à l'y entretenir toujours vivace.

Donc, conclut Mgr Fuzet, ni découragement lâche, ni agitation vaine : activité clairvoyante, opportune, mesurée, voilà le devoir du clergé.

A la Chambre française

M. Berry, nationaliste, a déposé hier vendredi, à la Chambre, le projet de résolution suivant: « La Chambre décide de nommer dans ses bureaux une Commission chargée de faire la lumière sur les responsabilités politiques dans l'affaire Humbert. »

M. Berry a demandé l'urgence et la discussion à date fixe.

M. Vallé, ministre de la justice, a déclaré qu'il se tenait aux ordres de la Chambre, et que même il acceptait la discussion immédiate.

M. Jaurès a protesté en demandant le maintien de l'ordre du jour pour la discussion des interpellations.

M. Berry a insisté pour l'urgence et a fini par demander la fixation à huitaine, qui a été adoptée.

En Macédoine

Sur l'ordre du Sultan, des instructions ont été envoyées à Hussein pacha et à Hilmi pacha en vue de la promulgation d'un décret d'amnistie générale s'appliquant à tous les individus condamnés en vertu les lois à cause de la dernière insurrection, ainsi qu'à ceux qui sont sous le coup d'une instruction ou qui sont poursuivis par les autorités.

Hilmi pacha va quitter Monastir pour habiter Salonique.

La Compagnie des chemins de fer orientaux, craignant des attentats à la dynamite, vient encore de changer son horaire. Les trains s'arrêteront à Uskub pour la nuit, et l'on évitera ainsi la circulation de nuit; mais cet arrêt occasionnera un retard de 20 heures.

La Russie et le Vatican

Le *Giornale d'Italia* dit que le Pape a reçu en audience spéciale le général Bogdanovitch, qui fait partie du Conseil des ministres russe.

Ce général est allé à Rome pour remplir une mission politique auprès du Pape; il est chargé d'expliquer à Pie X les raisons qui ont fait ajourner la visite du czar en *Italie.*

La République de Panama

On mande de Colon que le vapeur colombien *Orenoco* est parti pour Carthagena, ayant à bord des troupes coloniales au nombre de 463 officiers et soldats, ce qui laisse l'isthme aux mains des séparatistes. Le commandant du navire américain *Nashville* et les autorités du chemin de fer avaient, en effet décidé que les prisonniers militaires seraient remis en liberté à condition qu'ils quittassent l'isthme, ce à quoi le colonel Torres avait consenti. Le Conseil municipal de Colon a signifié son adhésion formelle au nouveau gouvernement. Le croiseur américain *Dixie* est arrivé à Colon.

— Le *New-York Herald* dit que le président Roosevelt a décidé de laisser au Congrès le soin de régler la question de l'indépendance de Panama.

Les Finlandais et le czar

On télégraphie de Darmstadt à la *Gazette de Francfort* que des représentants des Finlandais chassés de leur pays ont cherché à obtenir, jeudi, une audience du czar dans le but de lui remettre une requête mettant en lumière la politique du gouvernement actuel envers la Finlande. L'audience n'a pas été accordée; en revanche, la requête a été remise au czar.

Un anarchiste à Barcelone

Un anarchiste s'est présenté chez l'intendant du marquis Castelvell, réclamant le versement de 10,000 pesetas, sous la menace de faire sauter la maison à la dynamite. L'intendant fit prévenir la police, mais l'anarchiste réussit à s'échapper. Plusieurs perquisitions ont été opérées, au cours desquelles la police a découvert dans une maison des cartouches de dynamite, des brochures anarchistes et une correspondance échangée avec des anarchistes français.

L'individu chez lequel ces objets ont été trouvés a été arrêté.

Les terroristes arméniens

La police londonienne a acquis la certitude que l'assassin qui a tué deux Arméniens et s'est ensuite suicidé n'est pas l'assassin de M. Sagouni.

Les signalements des deux assassins ne correspondent nullement.

La police a des raisons pour croire que trois ou quatre Arméniens ont été délégués par la section des terroristes pour tuer encore plusieurs membres du parti adverse.

Les quais de Constantinople

Le Conseil des ministres turc a transmis, jeudi, à Yldiz Kiosk, pour la 6e fois, un mazbata mettant la Compagnie française des quais en possession de certains droits dont, jusqu'à présent, le gouvernement contestait la validité. Ce résultat est dû à l'attitude énergique de l'ambassade de France.

Grève aux Etats-Unis

La grève des ouvriers mineurs commencera lundi dans le Colorado et dans le Sud du Wyoming.

Prix Nobel

On mande de Stockholm :

Des personnes qui sont en relations avec le jury chargé de décerner les prix Nobel prétendent que le prix de physique sera partagé entre les époux Curie, qui ont découvert les propriétés du radium, et le professeur allemand Lenard, de Kiel, qui a préparé la découverte de Rœntgen. Le prix de chimie serait décerné au professeur suédois

---

30 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Cœurs bretons

PAR

MARYAN

M. Aubryot attira violemment à lui la lettre manuscrite. Il trempa une plume dans *l'encre*, et d'un trait lourd, qui grinça et écorcha le papier, il effaça les noms de Rémy et de son fils. Puis, il sonna :

— Cette lettre aux Pompes funèbres...

Rémy était resté debout près du bureau.

— Vous vous souviendrez, dit-il avec une émotion soudaine, que la rupture vient de vous... Mais, pour nous deux, il vaut mieux que j'emmène Raymond...

Une ombre d'angoisse parut sur le visage de M. Aubryot. Rémy eut un instant d'espoir.

— Que tout soit oublié ! s'écria-t-il. Même ceux de votre parti accordent aux leurs des obsèques religieuses ! Faites à la mémoire de votre femme cette concession, qui...

— Assez ! cria avec fureur M. Aubryot. Je ne perdrai pas ma situation, déjà compromise par ce qui s'est passé hier, pour satisfaire à vos préjugés ! Emmenez votre fils tout de suite ; j'aime mieux ne pas le revoir !

— Quoi ! pas même l'embrasser !

M. Aubryot sonna :

— Une voiture... je sors...

Rémy quittait la chambre sans rien dire.

— Vous me laisserez votre adresse, dit son beau-père d'un ton glacé. Je veux terminer au plus tôt nos affaires d'intérêts...

Un instant après, un fiacre s'arrêta devant la porte, et il y monta d'une allure fiévreuse.

CHAPITRE XVIII

Rémy était encore étourdi et meurtri de cette lutte. Il éprouvait, en outre, une impression étrange : c'était la peine qu'il avait à identifier le rôle qu'il venait de jouer et sa propre personnalité. Etait-ce bien lui l'artiste, le flâneur de la vie, l'indifférent, qui venait d'afficher ces sentiments, d'affirmer ses croyances ? Les croyances... elles n'avaient jamais, à la vérité, cessé d'exister au fond de son cœur. Les sentiments... ils avaient récemment germé *dans un milieu qui l'avait, sans qu'il s'en dou*tât, stimulé, peut-être renouvelé. Il semblait vraiment que le vieux mythe d'Antée se fût réalisé : en touchant la terre des ancêtres, il avait puisé une force nouvelle, inconnue, comme si le souffle des générations qui l'avaient enfanté se fût insinué en lui.

Il entra chez son fils. Claudine jouait avec le petit homme, dont elle essayait doucement de calmer la gaieté bruyante.

— Claudine, emballez promptement les affaires de Raymond... Nous allons à l'hôtel et vous le ramènerez ce soir à Kerbaoul... Dans un quart d'heure, une voiture sera à la porte.

— Grand'mère est-elle mieux ? demanda Bébé gentiment. Je ne fais pas du tout de bruit, de peur qu'elle n'ait mal à la tête, et je veux lui prêter, pour la guérir, une médaille du Folgoët, tu sais, celle que tante Henriette m'a donnée !

Et, fouillant dans son col, il tira un mince cordon de soie, auquel pendait une médaille.

Rémy ne savait quel langage employer pour lui dire que sa grand'mère était morte. Il prit machinalement la médaille, et il la tenait encore à la main lorsqu'il entra dans la chambre funèbre.

La Sœur, qui égrenait son chapelet près du lit, se leva en le voyant.

— Je vous attendais pour vous dire adieu, Monsieur, dit-elle d'une voix altérée. Ce matin, M. Aubryot m'a fait prévenir par la femme de chambre qu'il n'avait plus besoin de moi... Savez-vous qui veillera la pauvre dame ?

— Les anges invisibles vous remplaceront, je l'espère, ma Sœur... Moi aussi, je pars... Je n'assisterai pas à un enterrement civil...

La religieuse tressaillit.

— Un enterrement civil ! répéta-t-elle, atterrée. Mais elle est morte chrétiennement ! Elle a reçu les derniers sacrements !.. Il n'est pas possible qu'on aille contre ses dernières volontés !

— Ce n'est que trop vrai... Nous n'y pouvons rien... La haine religieuse et l'amour du pouvoir desèchent tous les autres sentiments... J'emmène mon fils et je quitte cette triste maison.

— C'est affreux !... Oh ! Monsieur, n'y a-t-il aucun moyen de persuader cet homme ?

— Aucun. Rien, pas même la peur du scandale n'aura de prise sur lui... Il ne me pardonnera jamais d'avoir amené ici un prêtre ; c'est, à ses yeux, une tache que le convoi civil pourra seul effacer aux yeux de ses amis.

Le regard de la Sœur tomba, à ce moment, sur le cordon qu'il tenait à la main.

— Une médaille ? Ah ! c'est bien à vous de n'avoir pas voulu que cette pauvre femme s'en allât sans un souvenir religieux !

— C'est la médaille de Bébé... Passez-la lui, ma Sœur ; son mari ne reviendra pas ici.

La Sœur passa le cordon de soie au cou de la morte, et cacha soigneusement la médaille sous ses vêtements.

Ils s'agenouillèrent alors. La religieuse récita une prière suprême, et Rémy posa avec émotion ses lèvres sur le front jauni et glacé.

Puis, la Sœur sonna la femme de chambre.

— Quelqu'un va veiller à ma place, n'est-ce pas ?

La servante jeta un regard de crainte sur le lit.

— Si la concierge reste avec moi, oui, je veux bien, dit-elle. Je ne comprends vraiment pas, ma Sœur, que Monsieur vous renvoie avant l'enterrement ; vous auriez suivi le convoi...

— Pas un convoi civil ! dit la Sœur en soupirant.

La femme de chambre tressaillit et la regarda avec effroi.

— Un enterrement civil !... Madame, qui *allait presque tous les dimanches à la messe*, et qui a fait un enterrement religieux à sa fille ! Et le prêtre qui est venu !... Non, ce n'est pas possible !

— C'est possible, c'est réel ! dit Rémy.

— Alors, c'est une indignité ! s'écria la jeune fille. Je ne suis certes pas dévote ; depuis que je suis venue à Paris, je n'ai pas beaucoup fréquenté l'église... Mais s'en aller comme un chien, sans prêtre et sans prières ! Ah ! c'est trop horrible !

— Restez vous dans la chambre ? interrompit Rémy.

— Oui, si Monsieur veut m'envoyer la concierge tout de suite...

Il jeta un dernier regard sur cette forme immobile qui allait, en dépit de toute justice, de toute pitié, de toute vérité, servir de prétexte à une manifestation haineuse et impie... Il songea à la petite médaille qu'avaient touchée les doigts pieux d'Henriette ; cachée dans ce cercueil sans prières, elle attirerait, pendant le parcours théâtral du convoi, les regards compatissants des anges qui, là-bas, entourent l'église bretonne de la Vierge... Et il sentit de nouveau que c'était pour avoir passé là qu'il avait eu le courage de lutter, d'amener un prêtre à cette âme troublée, puis de se refuser à l'odieuse complicité d'un acte antireligieux.

Il referma la porte, le cœur serré, gardant la vision de cette morte laissée à une servante, et privée des honneurs funèbres, des prières auxquelles elle avait droit...

Un quart d'heure après, sa voiture s'éloignait de la maison.

Rémy passa une journée horriblement pénible. Le souvenir de cette chambre abandonnée le hantait. Il se sentait cruellement isolé, perdu dans cette ville où il n'avait plus de demeure, avec son fils et la Bretonne effrayée et timide. Cette impression n'était pas seulement produite par le présent, par ces heures *longues et tristes, par cette obligation de* veiller sur ces deux êtres aussi incapables l'un que l'autre, mais par le sentiment de sa situation dans la vie. La douleur du refus de Nicole le reprenait. Il était désemparé, comme effrayé ; l'isolement moral, la responsabilité, une sorte de peur de sa tâche paternelle, l'absence de bonheur et d'amour, tout cela le torturait doublement à une heure où il aurait eu besoin de sympathie et d'appui.

(A suivre.)

Les abonnés qui nous avisent d'un changement d'adresse sont priés de ne pas oublier de nous indiquer leur ancien domicile ; sans cette indication, il nous est difficile de donner suite à leur demande.

L'Administration.

dois Arrhenius ; le prix de médecine au professeur danois Finson, où au professeur Pawlow, de Prague ; le prix de littérature à l'Anglais Herbert Spencer, ou à l'Espagnol Etchegaray.

Le Coni-Nice

Les pourparlers qui ont eu lieu pendant le récent voyage du roi d'Italie en France, au sujet de la ligne Nice-Coni, paraissent avoir eu pour résultat d'aplanir les objections d'ordre stratégique, qui avaient été formulées contre cette ligne. L'Italie a demandé à titre de compensation pour le droit de passage *sur son territoire, qu'on lui accordât*, à titre de réciprocité, un embranchement sur Vintimille, par la vallée de la Roya. Satisfaction ayant été donnée, on peut considérer l'accord entre la France et l'Italie comme un fait accompli. L'exploitation sera cédée au Paris-Lyon-Méditerranée, avec un personnel italien sur territoire italien.

La guerre sous-marine

Les journaux de Londres signalent que l'amiral Fishor, accompagné d'officiers de l'amirauté, a assisté à Portsmouth à une expérience de mine sous-marine.

Il s'agissait de l'explosion de 5000 kilos de fulmi-coton en une seule fois. Cette explosion a eu des résultats extraordinaires.

Une énorme gerbe d'eau a été projetée dans l'air et des quantités considérables de poissons morts sont venus à la surface de l'eau.

A Portsmouth et dans l'île de Wigh, les habitants se sont précipités hors de leurs demeures, croyant à un tremblement de terre.

L'expérience avait pour objet l'étude d'un nouveau plan de défense des ports.

Les nationalités en Macédoine

III

Chose étrange, ces Grecs et Koutzovalaques montrent de l'aversion, en Macédoine, pour l'élément slave, qu'ils ne sauraient exploiter à leur gré sans la connivence et l'appui de l'autorité turque, exploitense elle-même. Les Grecs ont l'outrecuidance de proclamer bien haut que la Macédoine est un pays grec, uniquement grec, où les Slaves ne seraient que des intrus en minorité. Ce qui est vrai, le voici : La Macédoine est, au contraire, habitée par une masse compacte de Slaves au milieu de laquelle les Grecs et les Koutzovalaques ne constituent que des colonies, et, sauf sur la frontière *grecque et le long du littoral, où il y a* aussi des agriculteurs grecs, la population *rurale de la Macédoine est essentiellement* slave.

Si les Koutzovalaques s'étaient vus sous une autorité spirituelle suprême de leur propre langue, comme la plupart des Bulgares macédoniens, dont le chef spirituel est l'exarque bulgare, l'importance de l'élément grec en Macédoine tomberait, c'est évident. Mais ces Koutzovalaques sont partiellement grécisés, et ils constituent un élément très considérable de la population macédonienne ; élément avec lequel il faut d'autant plus compter qu'ils sont en général bien instraits, entreprenants et relativement riches. On comprend, dès lors, que les Grecs d'un côté, les Slaves de l'autre, cherchent à attirer les Koutzovalaques.

On le sait, les Grecs soutiennent de tout leur pouvoir l'influence du patriarcat œcuménique de Constantinople en Macédoine ; les Turcs favorisent naturellement la même influence parce que le patriarcat de Constantinople excelle, à l'égard du Sultan, dans un byzantinisme qui rappelle parfaitement certains dévouements hypocrites à l'égard des empereurs de Byzance.

On le sait de même, les Grecs ont toujours mis beaucoup de fougue oratoire à défendre leurs prétendus droits sur la Macédoine. Démosthène, déjà, défendait les colonies grecques de la côte de Macédoine contre le roi barbare Philippe, et il les défendait admirablement, avec beaucoup plus de fougue et d'éloquence, il est vrai, du haut de la tribune, devant le peuple d'Athènes, que *d'action personnelle sur les champs de bataille de Chéronée.*

Les Grecs modernes, décidés, d'après leur axiome national, à rester dignes de leurs illustres ancêtres, s'efforcent de justifier leur ambition *selon leurs moyens. N'ayant* pu conquérir la Macédoine par les armes, ils veulent la maintenir sous la domination de la Turquie, pour y avoir une influence prépondérante obtenue des autorités turques, naturellement enchantées de leur venir en aide pour surprendre la bonne foi des Européens et leur faire croire, à eux si peu ou si mal renseignés à cet égard, que la Macédoine est moins slave que grecque.

Comme il n'existe pas le moindre bureau de statistique régulièrement établi sous la domination ottomane, les Grecs ont beau jeu, il est vrai, car personne ne les empêche de faire des statistiques absolument fantaisistes ; de mettre à leur actif toutes les écoles placées sous l'autorité spirituelle du patriarcat œcuménique de Constantinople ; de compter à leur façon les adhérents de ce patriarcat ; de se donner, en un mot, une majorité qui n'a rien de réel en Macédoine, où ils entendent être maîtres absolus, se disant seuls vrais Macédoniens, en dépit de l'évidence. Du reste, comme actuellement en Macédoine, les Grecs s'attribuaient autrefois sur le papier la majorité en Bulgarie et en Roumélie orientale, avant la déchéance de ces pays.

Rivalisant sur ce terrain avec les Bulgares, les Grecs fondent et entretiennent des écoles en Macédoine et s'efforcent d'y attirer le plus grand nombre d'élèves possible pour les compter comme Grecs, qu'ils le soient ou non. Et, à côté des nombreuses écoles primaires entretennes par les Bulgares de Macédoine qui en ont la propriété, le gouvernement bulgare a fondé plusieurs écoles secondaires dans cette province.

La Serbie entretient aussi de nombreuses écoles en Macédoine pour y faire enseigner sa langue au plus grand nombre possible de Slaves macédoniens, et ces Slaves de Macédoine, parlant un dialecte de la langue bulgare, apprennent le serbe en assez peu de temps. Mais, parce qu'ils savent cette langue, faut-il admettre que des milliers de Slaves macédoniens ont cessé d'être Slaves et Macédoniens pour devenir, politiquement, des Serbes ? Evidemment non.

La langue serbe n'est, d'ailleurs, parlée qu'au Nord de la Macédoine proprement dite, c'est-à-dire en Vieille-Serbie, où les Serbes sont continuellement en lutte contre les Albanais immigrés, et où le consul russe Chtcherbina fut tué par un soldat turc de nationalité albanaise, pour avoir voulu empêcher les Albanais mahométans de piller la ville de Mitrovitza.

Parlons maintenant des mahométans habitant la Macédoine.

Il y faut distinguer trois éléments nationaux : l'élément turc osmanli, l'élément bulgare mahométan et le peu considérable élément valaque mahométan.

Les mahométans Turcs osmanli sont la race conquérante, la race dominante en Macédoine. Ils y vivent sur le pays, par le *pays, et détiennent toute magistrature*, exerçant celle-ci à la manière orientale. Tout emploi et toute fonction, exigeant peu de travail soit de l'esprit soit du corps, sont recherchés par eux.

Le Turc d'Europe n'est plus l'ardent propagandiste de l'islamisme qu'étaient ses ancêtres au cours des premiers siècles après la conquête. Il sait très bien que les chrétiens ont du bon et les considère même comme nécessaires dans le monde, parce qu'il leur doit son pain. Sans les Turcs et les Arabes d'Asie, où les traditions religieuses et politiques de l'islamisme sont encore très vivaces, la domination du Turc osmanli européen disparaîtrait d'elle même. Ce Turc d'Europe vaut parfois beaucoup mieux que le chrétien du type byzantin phanariote, à quelque nation qu'il appartienne ; il est, en tout cas, préférable au triste système religieux et gouvernemental qu'il représente.

Le Turc d'Europe méprise le Grec byzantin et le Juif, qui le servent sans l'aimer ; il hait le peuple slave et le peuple grec chrétien, voyant en eux, avec raison, les successeurs de sa domination artificielle, et il redoute avant tout le Russe, le Giaour moscovite, comme il l'appelle. Mais ce Turc là ne se mêle que très peu des querelles des chrétiens entre eux ; il veut vivre pasisblement de sa vie somnolente, inactive, aux dépens de ces mêmes chrétiens, et se contente de leur demander, avec tout ce dont il a besoin, avec tout ce qu'il désire, le respect *et l'hommage qui lui* sont dus de la part de la population, là où il est *aga*, c'est-à-dire seigneur.

Le Turc osmanli méprise, avec raison, l'hypocrisie, la duplicité et les mensonges dont sont coutumiers les Grecs byzantins ; toujours, d'ailleurs, il méprise la déloyauté, y compris celle de certains Européens qui le flattent, eux aussi, et l'excitent pour le mieux dominer finalement ; en vrai Oriental et fataliste, il ne respecte que la force éclatante, brutale, qui s'impose. Il vant beaucoup mieux aussi que l'Albanais mahométan, le redouté pillard bachibouzouk qui fait devant plus fort que lui, devant les hommes armés, et qui ne se montre hardi qu'en présence des faibles, des femmes et des enfants sans défense.

Echos de partout

« SAM »

Le Jardin zoologique de Londres a perdu « Sam », le seul ours blanc qu'il possédât. Cet événement met le public londonien dans la désolation, ce noble animal étant très populaire, mais n'égale pourtant pas comme importance la perte récente de l'éléphant « Jingo » qui fit monter le tirage de la *Daily Mail* à 861,651 exemplaires, soit 12 000 exemplaires de plus que pour l'annonce de la maladie de M. Balfour.

MOT DE LA FIN

On connaît de réputation M. Tissier, le chef de cabinet de M. Pelletan, renommé pour ses aptitudes combatives et l'usage immodéré qu'il fait du pugilat. Quelqu'un demandait, l'autre jour :

— A propos, est-ce que Tissier n'est pas franc-maçon ?

— Pourquoi donc ?

— Je me suis laissé dire qu'il était affilié au Grand-Horion de France...

— Ça lui permettrait, il est vrai, de signer avec trois points !

FAITS DIVERS

SUISSE

Le crime de Herrliberg. — Le Tribunal a condamné, vendredi, le nommé Gœhr, de Amden (Saint-Gall), à 13 ans de travaux forcés et à 10 ans de privation de ses droits civiques. Gœhr avait tué d'un coup de couteau, à Herrliberg, le 26 juillet, un vieillard de 70 ans.

Arrêté sur le carrousel. — La police lucernoise a arrêté, jeudi, sur le carrousel Opitz, un ancien officier allemand, nommé Otto Berendt, poursuivi par le Parquet de Vienne pour détournements importants.

FRIBOURG

Grand Conseil. — Le Grand Conseil se réunira en session ordinaire le mardi 10 novembre, à 10 h. du matin. Voici la liste des tractanda :

PROJETS DE LOIS ET DÉCRETS.

1° Revisant l'art 502 du Code de procédure civile ;
2° Concernant l'imposition des titres ;
3° Revision de la loi organique de la Banque de l'Etat ;
4° Décret fixant le taux de l'impôt pour l'année 1904 ;
5° Décret allouant une subvention annuelle *complémentaire à la Société de Navigation* à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat ;
6° Décret allouant un subside à la Commune de Mannens-Grandsivaz pour la construction de la route communale tendant de Prez à Grandsivaz ;
7° Décret allouant un subside à la Commune de Chermey pour la reconstruction du chemin communal tendant du Vernez-Dessous au hameau des Arses ;
8° Décret allouant un subside à la Commission du port d'Estavayer pour la reconstruction du débarcadère et la réparation du môle nord-est du port ;
9° Décret allouant un subside à la Commune de Villariaz pour la reconstruction du pont sur le canal des Brets, route communale de Villariaz à Vuisternens.

MESSAGES ET RAPPORTS ADMINISTRATIFS.

1° Rapport sur le résultat des élections du 3 mai 1903, dans le district de la Singine, pour la nomination d'un député au Grand Conseil, en remplacement de M. Jungo, Pierre Aloys, décédé ;
2° Compte rendu du Conseil d'Etat pour *l'exercice 1902* ;
3° Compte rendu du Tribunal cantonal pour *l'exercice 1902* ;
4° Rapport du Conseil d'administration de la Banque de l'Etat pour l'exercice 1902 ;
5° Demandes en naturalisation ;
6° Demandes en grâce ;
7° Messages et propositions diverses.

COMPTES.

1° Comptes de la Caisse d'assurance des bâtiments contre l'incendie pour l'exercice 1902.

BUDGETS.

1° Projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1904 ;
2° de l'Université pour l'exercice 1904 ;
3° du Collège Saint-Michel pour l'exercice 1904 ;
4° de l'Ecole normale de Hauterive pour l'exercice 1904 ;
5° de l'Asile d'aliénés de Marsens pour l'exercice 1904 ;

NOMINATIONS.

1° Nomination du bureau du Grand Conseil pour l'année 1904 ;
2° *du président du Conseil d'Etat* pour l'année 1904 ;
3° du président du Tribunal cantonal pour l'année 1904 ;
4° d'un censeur de la Banque de l'Etat ensuite de l'expiration des fonctions de M. Léon Buclin.

Nouvelle ecclésiastique. — Par décision de S. G. Mgr l'évêque de Lausanne et Genève, M. l'abbé Marcellin Dongoud, nouveau prêtre, est nommé vicaire de Gruyères.

Sages-femmes. — Le Conseil d'Etat a autorisé Mme Uldry, Marie, de St-Antoine, sage-femme diplomée, à pratiquer l'art obstétrical dans le canton.

Concert. — Le Chœur mixte de Saint-Jean donnera son concert annuel, dimanche, 8 novembre, à 8 ¼ h. du soir, dans la grande salle de la Maison ouvrière de l'Auge. Rien n'a été négligé pour donner aux auditeurs pleine satisfaction. Nous ne doutons pas qu'un public nombreux ne vienne applaudir et encourager le travail musical de la jeune Société ouvrière.

Brutalité. — On mande au *Berner Tagblatt que deux jeunes gens de la Singine*, ayant trouvé plaisant de faire des niches à une pauvre vieille femme un peu lourde d'esprit, qui demeure près de Flamatt, la mirent dans un tel état d'excitation qu'elle voulut les battre. Les jeunes malandrins ripostèrent avec une telle brutalité, que la pauvre vieille eut une jambre fracturée. On la transporta à l'Hospice de Tavel, où il fallut amputer le membre. Les coupables ont été arrêtés.

Chemins de fer gruériens. — On annonce que la Commune de Gruyères s'est abouchée avec la Compagnie des chemins de fer gruériens pour obtenir l'établissement d'une gare desservant la ville de Gruyères.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE 8 NOVEMBRE

Collégiale Saint-Nicolas

Fête d'Actions de grâces pour la ville de Fribourg

Le Très Saint-Sacrement sera exposé dans la collégiale, depuis le commencement de l'office de 10 h. jusqu'à la fin des vêpres capitulaires, qui sont suivies de la procession, du *Te Deum* et de la bénédiction du Très Saint-Sacrement. *Venite adoremus !*

***

Eglise des RR. PP. Cordeliers

SERVICE RELIGIEUX ACADÉMIQUE

10 ½ h , messe basse, sans sermon.

***

Eglise des RR. PP. Capucins

Dimanche 8 novembre, assemblée des Frères Tertiaires, à 4 heures, suivie de la Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

***

Per gli Italiani. — Chiesa di Notre Dame. Alle 9 ½ Messa con predica.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Une guerre russo-chinoise ?

Londres, 7 novembre.

On mande de Tien-Tsin au Daily Mail : Une circulaire télégraphique a été adressée aux vice-rois et gouverneurs des provinces, les informant de la rupture probable entre la Russie et la Chine et de la levée de troupes et de fonds. Les hostilités éclateront probablement prochainement en Mandchourie.

Les dernières nouvelles de Moukden portent que 5 compagnies d'artillerie, avec des canons de gros calibre, sont arrivés dans cette ville.

On télégraphie de Changhaï au *Daily Telegraph :* On confirme la rupture probable des relations entre la Chine et la Russie.

Washington, 7 octobre.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu le gouvernement établi à Panama.

Washington, 7 novembre.

Le ministre de Colombie a pris ses disposition pour quitter Washington.

Londres, 7 novembre.

On mande du Cap au *Daily Telegraph :* On dit, au sujet de la rébellion de Warmbad, que les Allemands avaient ordonné aux Hottentots de livrer leurs fusils pour qu'ils fussent enregistrés. Les Bondelswarts refusèrent d'obéir. Le capitaine allemand après une discussion avec le chef de la tribu, tua ce dernier d'un coup de feu. Les indigènes attaquèrent alors les soldats et les tuèrent tous, à l'exception de *deux ou trois.*

Londres, 7 novembre.

On télégraphie de Constantinople au *Morning Post* que le Sultan a décidé d'accorder l'amnistie à tous les Macédoniens qui n'ont pas pris les armes et qui sont en prison.

Virginiacity (Etats Unis), 7 novembre.

Dans les mines de Summit, la mine de Kearcargie est en feu. 7 mineurs ont péri, beaucoup d'autres ont grièvement brûlés. 50 à 75 autres enfin ne sont pas remontés à la surface ; on craint qu'ils n'aient péri. Un surveillant qui avait réussi à retirer 5 cadavres de la mine, y étant retourné, n'est pas remonté.

Londres, 7 novembre.

Les journaux rapportent qu'un grand incendie a détruit vendredi soir à Glasgow un vaste pâté de bâtiments dans Buchananstreet. Plusieurs pompiers ont péri ; les dégâts sont évalués à vingt millions.

Londres, 7 novembre.

Une trentaine de voyageurs ont été blessés vendredi soir, à la suite d'un tamponnement entre un train de marchandises et un train de voyageurs, entre les *gares de Trenton et de Sicke en Trent.* L'accident est survenu par le brouillard.

Wasington, 7 novembre.

On télégraphie de Saint-Domingue que les insurgés marchent sur la capitale. Les autorités demandent l'envoi de navires de guerre américains.

Londres, 7 novembre.

Une dépêche de New-York dit que l'on avait annoncé que M. Wentz, millionnaire de Philadelphie, avait disparu. La famille a été prévenue que M. Wentz a été capturé par des brigands. Ces derniers se déclarent prêts à le mettre en liberté contre une rançon de 500,000 francs. Si cette rançon n'était pas versée, M. Wentz serait assassiné. La famille paiera.

Paris, 7 novembre.

On mande de Tanger à l'*Eclair* que Mohamed Torres a notifié officiellement au doyen du corps diplomatique que le Sultan interdit aux Européens de se rendre à Fez. Une seule exception est faite en faveur du consul de France, M. Gaillard. Cette déclaration a produit une pénible impression parmi les Européens.

Madrid, 7 novembre.

A la Chambre, vendredi, M. Gil Robles, député carliste, interpelle le gouvernement dans les termes les plus violents pour les Etats-Unis, au sujet de l'envoi d'un bâtiment espagnol à Saint-Louis. M. Villaverde proteste contre les expressions employées, expressions qui ne pourraient même pas se justifier en temps de guerre. Quant au fond, il accepte la discussion de l'interpellation, mais laisse au bureau de la Chambre le soin de fixer la date de ce débat.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations
du Laboratoire de physique du Technicum de Fribourg

Altitude 642m
Longitude Est Paris 4° 49' 15". Latitude Nord 46° 47' 13"

Du 7 novembre 1903

BAROMÈTRE

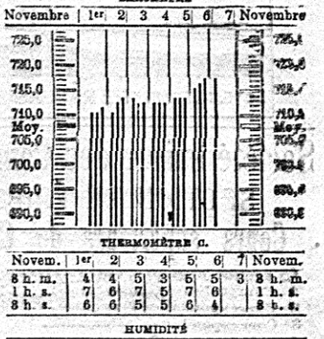

THERMOMÈTRE C.

Novem.	1er.	2	3	4	5	6	7	Novem.
8 h. m.	4	4	5	3	5	5	3	8 h. m.
1 h. s.	7	6	7	5	7	6		1 h. s.
8 h. s.	6	6	5	5	6	4		8 h. s.

HUMIDITÉ

8 h. m.	65	67	65	64	64	60	61	8 h. m.
1 h. s.	49	61	55	60	55	51		1 h. s.
8 h. s.	59	62	63	60	62	58		8 h. s.

Température maximum dans les 24 heures 7°
Température minimum dans les 24 heures 3°
Eau tombée dans les 24 h. — mm
Vent { Direction N.-W. / Force léger
Etat du ciel brouillard

Extrait des observations du Bureau central de Zurich

Températures à 8 h. du matin, le 6 :

Paris	2°	Vienne	5°
Rome	12°	Hambourg	8°
Pétersbourg	2°	Stockholm	4°

Conditions atmosphériques en Europe :

Le maximum barométrique a dévié de la direction Sud-Est et s'étend, aujourd'hui, du Sud-Ouest des Iles britanniques vers le Sud de l'Europe centrale. La dépression semble vouloir s'éloigner de l'Est de la Finlande. En France et en Italie, où le ciel est, en général, serein, ainsi qu'au Sud de l'Europe centrale, où le brouillard domine, des vents Nord-Est souffl nt. La température a légèrement baissé, au Nord et au centre de la Suisse.

D. PLANCHEREL, *gérant.*

✝

CERCLE CATHOLIQUE
de Fribourg

Messieurs les membres du *Cercle catholique* sont priés d'assister à la Sainte Messe qui sera célébrée pour le repos de l'âme de leur regretté confrère

Monsieur Mamert SOUSSENS
MEMBRE FONDATEUR DU CERCLE

le lundi 9 novembre, à 8 ½ heures, en l'église Saint-Nicolas.

R. I. P.

✝

Les RR. PP. Capucins de Romont font part de la mort de leur cher confrère

Frère Cyprien JACQUIER
de Prez-vers-Siviriez

décédé le 6 novembre 1903, dans la 42me année de son âge et la 20me de sa profession religieuse, muni des Saints Sacrements des mourants.

L'enterrement aura lieu lundi 9 courant, à 9 heures, à Romont.

Priez pour lui.

✝

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Madame veuve Julie GREMAUD
née Nigg

aura lieu en l'église Saint-Maurice, lundi, 9 courant, à 8 heures du matin.

R. I. P.

Société suisse des Commerçants

SECTION DE FRIBOURG

Cours supérieurs de Commerce

La section organise, entre autres cours :
1° Comptabilité commerciale.
2° Correspondance française.
3° Correspondance allemande.
4° Sténographie française.
5° Droit commercial
6° Langue universelle, Espéranto.
S'inscrire chez M. Weiller, à la Belle Jardinière.
M. Amédée Mivelaz, coiffeur, rue de Romont.
M. G. Kemm, négociant, au Pont-Muré. 3293

FROMAGES

On vendra lundi, jour de la foire, devant l'Etoile, à Fribourg, du fromage gras et bien salé. Débit depuis 5 kg. 3203

QUICONQUE dans les mois de **JANVIER & FÉVRIER**

fêtera l'anniversaire de sa naissance

recevra, sur l'*indication exacte* de la date et de l'année de sa naissance, une *communication très intéressante*. Prière de s'adresser *tout de suite*, l'indication bien lisible et précise, sous **S. J. 333**, à *J. Borchardt, agence de publicité, Hambourg*, 18, Rodingsmarkt. H1229X 3306

A REMETTRE

pour cause de départ un
magasin de modes
bonne clientèle assurée.
Adres. les offres, sous H4362F, à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler, Fribourg*. 3311

Etudiant de l'Université cherche
chambre
tout à fait tranquille, sans ou avec pension.
Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg*. s. H4360F. 3309

A VENDRE
une superbe
collection de minéralogie
600 sujets différents.
S'adresser à **M. Pilliod, 18, Boulevard de Pérolles, Fribourg.** 3312

Une importante maison en vins, de la Côte, ayant bonne clientèle demande un
représentant
capable et recommandé, pour la vente des 3308
VINS
dans le canton de Fribourg.
Ecrire sous chiffres U2637L à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

A VENDRE
au centre de la ville de Fribourg, une
maison d'habitation
comprenant rez-de-chaussée et 2 étages, avec 10 chambres, 3 caves et 2 galetas. Facilité de paiement. H4266F 3247
S'adresser à **M. Emery**, notaire, à **Fribourg.**

Jeune fille
connaissant bien le ménage, ainsi que coudre et raccomoder, cherche place pour remplacer une domestique.
Adresser les offres sous H4312F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 3281

ON DEMANDE
un jeune garçon
de 15 à 16 ans, actif et intelligent, pour un travail facile.
S'adresser à la **Fabrique de caisses, à Pérolles.** 3278

ON CHERCHE
pour de suite un
garçon de courses
S'adresser **au magasin rue de Lausanne, N° 18.** 3313

ON CHERCHE
dans un grand village de la Gruyère, pour aider au magasin
fille
pas trop jeune, honnête, sérieuse et surtout brave; une personne d'un certain âge avec bons certificats aurait la préférence.
S'adres. par écrit, à l'agence de pulicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg*, sous H4361F. 3310

Travail religieux chez soi, agr. indép. fac. à dames, demois., mes. voul. occ. l loisirs, rap. 60 à 100 p. m. suiv. product. Ecr. préf. en franç., *Sté arts agrément*, 65, r. fg. St-Denis (gd. bd.) *Paris.*

NOURRICE
On demande pour de suite une bonne
nourrice
S'adresser à **Mme Progin**, *sage-femme*, **rue de Romont, N° 22.** H4364F 3314-1623

Demandez gratis mon nouveau Catalogue, 700 illustrations d'après photographies, avec les prix de
Joaillerie, Bijouterie et Horlogerie
contrôlée
Fr. 12.50
Or 18 carats massif, perles fines
E. Leicht-Mayer
LUCERNE, N° XI
près la Cathédrale

Jeune fille
de toute confiance sachant les deux langues, au courant du commerce, cherche place, de préférence dans un magasin de tissus. Bons certificats à disposition.
Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg* s. H4351F. 3301

30 francs
sont payés à celui qui apporte ou indique où se trouve la bicyclette
Adler, N° 80, 139
Gottl Stucky, *armurier.*

A VENDRE
un joli domaine de 14 poses d'un seul mas, bien bâti, fontaine, joli verger. Prix : 18,000 fr. 1075
S'adresser à *Ernest Genoud*, 61, rue de Lausanne, *Fribourg.*

Dimanche 8 et lundi 9 novembre
CONCERT
à l'auberge de Courtepin
Invitation cordiale.
3283-1606 **Gumy**, *aubergiste.*

A LOUER
ensemble ou séparément
le bâtiment du Strambino
S'adresser à **M. Ch. Fragnière**, taxeur. 3300

Dimanche 8 novembre
CONCERT
au Buffet de la Gare
DE
COURTEPIN
Invitation cordiale. 3290-1614
Jean Meuwly, propr.

A LOUER
l'auberge
dite de **Corcelles**, agréablement située sur la route Attalens-Vevey, de bonne et ancienne réputation, avec grange, écurie, jardin et 8 poses d'excellent terrain, même davantage, si on le désire. Entrée en jouissance le 1er janvier 1904.
Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg*, sous H4316F. 1607-3296

SAGE-FEMME de 1re classe
Mme Vve RAISIN
Reçoit des pensionnaires à toute époque.
Traitement des maladies des dames.
Consultations tous les jours
Confort moderne
Bains. Téléphone.
1, Rue de la Tour-de-l'Ile, 1
GENÈVE 73

Belles et excellentes
Châtaignes de Fully
(VALAIS)
au prix de 40 cent. le kilo, port en sus. S'adresser à Mlle Mathilde Lattion, à Fully. H492S 3293

Pharmacies d'office

DIMANCHE 8 NOVEMBRE

Pharmacie Schmidt, *Grand'Rue.*
Pharmacie Stajessi, *rue de Romont.*

Les pharmacies qui ne sont pas d'office les jours fériés, sont fermées de midi au lendemain matin.

LA HERNIE
ET LE
bandage élastique
SANS RESSORTS

La contention absolue sans la moindre gêne, le soulagement immédiat, la guérison quand elle est possible, tels sont les résultats certains, dégagés de toute promesse trop brillante, obtenus à l'aide du bandage élastique et sans ressorts fabriqué par M. **Haselbœck**, *bandagiste-spécialiste, à Genève, rue de Carouge, 48.*
Pour faciliter la constatation de ces effets incontestables, ces ingénieux appareils sont essayés gratuitement, à
Fribourg, Hôtel Tête-Noire, le lundi 9 novembre, de 10 à 4 heures;
Romont, Hôtel de la Gare, le mardi 10 novembre, de 9 à 3 heures;
Estavayer-le-Lac, le mercredi 11 novembre, de 9 à 3 heures;
Bulle, Hôtel-de-Ville, le jeudi 12 novembre, de 9 à 4 heures, par M. Haselbœck, lui-même.
Des lettres de remerciements sur ces appareils sont à disposition.
De plus, on essayera gratuitement des **ceintures ventrières pour dames**, système nouveau spécial, très pratique. Chaque dame un peu corpulente ou enceinte devrait porter cet appareil soulageant.
BAS PRIX
On traite aussi par correspondance. 3302
On se rend à domicile.

USINES DES GRANDS-CRÊTS, Vallorbes
Téléphone *SOCIÉTÉ ANONYME PAR ACTIONS* *Téléphone*
Chaux silosées éminemment hydrauliques
LES USINES NE FABRIQUENT PAS DE CIMENT
Reconnues des meilleures et des plus avantageuses pour bétonnages, maçonneries, crépissages, etc.
Analyses et essais du bureau fédéral de Zurich à disposition
Installation moderne la plus perfectionnée
10,000 tonnes, contenance des silos. Product. journal. 100 tonnes.
Puissance électrique : 200 chevaux
Raccordement industriel avec les C. F. F. 2185
Adresse télégraphique : Grands-Crêts Vallorbes H2&146l.
Fournisseur de l'entreprise du tunnel du Simplon
Dépositaires : **MM. J. Fischer & Edouard fils, à Fribourg, Gippa, à Bulle et Del Caldo, à La Tour-de-Trême.**

FOURNEAUX inextinguibles.
FOURNEAUX en catelles.
FOURNEAUX en tôle garnie.
FOURNEAUX en fonte.
FOURNEAUX à pétrole.
Potagers en fonte.
Potagers à pétrole.
Seaux à coke.
Pelles à coke.
Tuyaux de fourneaux.
Chauffe-pieds.
H4126F 3140-1531 *Boules cruches à eau*

PRIX AVANTAGEUX
E. Wassmer, Fribourg
A COTÉ DE SAINT-NICOLAS

MISES DE BOIS

En l'Aclex, rière
Combremant-le-Grand
le mercredi 11 novembre, dès 1 heure après midi, MM. Agassiz, frères, à Moudon, vendront en mises publiques, avec terme pour le paiement,
40 Nos de sapin (environ 75 m³) **et 42 Nos de hêtre.** Bois de construction d'affouage et de travail. Exploitation facile.
H26256 3256 **V. Nicod**, notaire, **Granges.**

Meubles en tous genres et tous styles
Tentes, stores, rideaux, crins, plumes, duvets
Pose de bourrelets pour portes et fenêtres 3204
Tapisserie, Gustave Pahud, ébénisterie
Place des Alpes, BULLE, en face du Cheval-Blanc
Installations complètes de villas et hôtels
Travail garanti pour sa solidité et sa bien facture

VENTE DE MAISON

Les hoirs de Jean Victor Aeschlimann, à Morat, exposeront aux enchères publiques, le *samedi 21 novembre*, à 3 heures après-midi, au **Café Suisse, à Morat**, leur
maison d'habitation
ci-devant Restaurant-Café Victoria en face de l'église allemande) composée de grands locaux au parterre (servant autrefois aux salles de restaurant, et *une boucherie bien installée;* grandes caves voûtées, place pour 100,000 litres; 4 appartements; surface 1 are 54 centiares. — Taxe cadastrale, 25,000 fr. La maison conviendrait à un marchand de vin ou à un boucher. Les locaux dans le parterre peuvent être transformés en magasins ou entr pôts.
Les conditions peuvent être consultées chez l'avocat soussigné.
Morat, le 6 novembre 1903. 3305
Hans Wattelet.

CLICHÉS POUR ANNONCES
Illustrations
en tous genres, pour livres, journaux,
1401 *revues, catalogues, prix-courants, etc.*

Affections rhumatismales

De tous les emplâtres poreux, composés de capsicum, recommandés pour les pharmacies de famille et ordonnés par les médecins, il n'y en a pas de plus recommandables que la marque suisse **emplâtre Rocco.** Cet emplâtre souverain, fait de capsicum et doublé de flanelle, est appliqué avec le plus grand succès dans *les cas de rhumatisme, de goutte, de lumbago, de douleurs des membres de toutes sortes.* — **1 fr. 25.** dans les pharmacies L. Bourgknecht, F. Stajessi et Thürler et Kœhler, à Fribourg; P. Golliez, à Morat; Barbezat et Vulliémoz, à Payerne; Porcelet, à Estavayer; E. Jambé, à Châtel-Saint-Denis, et dans toutes les pharmacies de la Suisse. H5604Q 45-1684

La Société de tir au Flobert " La Planche " 3291-1615
ORGANISE
UN TIR A PRIX
dimanche et lundi 8 et 9 novembre
A L'AUBERGE DU SCHILD, FRIBOURG
SOMME EXPOSÉE : 250 fr.
Les amateurs sont cordialement invités. **Le Comité.**

Cailler
CHOCOLAT AU LAIT
En vente dans tout l'Univers

Demandez les échantillons
ET
PRIX-COURANTS
DES SEULS 3280
Véritables manteaux
ET
PÈLERINES-FLOTTEURS
PURE LAINE
garantis imperméables
MAISON D'EXPORTATION
Emile HAUSHERR
BULLE

Anémie, faiblesse et manque d'appétit
sont promptement guéris par l'emploi
du véritable
Cognac ferrugineux Golliez
Marque des 2 Palmiers
Il est employé avec succès depuis 30 ans contre les *digestions pénibles, crampes* d'estomac, **lassitude et faiblesse générale.** H435F 447-227
Se vend en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr., dans toutes les pharmacies